

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille huit, le 25 SEPTEMBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Mme Fabienne OUVRARD

Date de convocation du Conseil communautaire : 17 septembre 2008

- ARCINS : Claude GANELON
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT.
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
- CUSSAC : Thierry HEULLE, Dominique FEDIEU
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : J.P LAMY, Guy GUINARD, Roland HEBRARD, Nadine DUPUY, Martine VALLIER
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Isabelle LAFEUILLADE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Philippe SIMON, Bernard FRAICHE, Anne Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON

Absents, excusés : Daniel PARABIS, Emile MEDINA, Virginie GARNIER, Jean SORGE, Ludovic LALANDE

Concerne : 08-61 PRINCIPE D'ACQUISITION DE TERRAINS SUR LA COMMUNE D'ARCINS

La Communauté de Communes cherche à acquérir depuis trois ans des terrains situés au nord de la Communauté de Communes susceptibles d'accueillir, à terme, des activités artisanales. En effet, une telle démarche de réservation foncière est devenue indispensable dans le contexte actuel de raréfaction du foncier, et d'envol des prix, pour pouvoir maintenir et développer le tissu économique sur cette partie du territoire.

Sept parcelles, d'une surface totale de 22 335 m² situées à l'entrée de la Commune d'Arcins sur la D2, et détenues seulement, par 2 propriétaires, sont aujourd'hui susceptibles d'être mises en vente. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à engager une négociation avec ces propriétaires en vue de leur acquisition pour la réalisation d'une zone d'activités artisanale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► décide d'autoriser Monsieur le Président à engager une négociation en vue de l'acquisition de 7 parcelles de terrains, d'une surface totale de 22 335 m², sur la Commune d'Arcins (cf Annexe 1).

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 29 septembre 2008

Le Président,

Gérard DUBO

